

5 @ 7 LE LABEL

84, Route des Petits Ponts – 93290 Tremblay en France

Société par actions simplifiée au capital de 80 000€

530 719 350 RCS BOBIGNY

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 AOUT 2011

L'an deux mil onze, le 29 août à dix heures trente, les associés de la SAS 5@7 Le Label, au capital de 80.000 € se sont réunis en assemblée générale, sur convocation de Monsieur Dévy Malhéüde conformément à la réunion informelle qui s'est tenue le 27 Mai 2011 entre les associés à l'exception de Monsieur Didier Berthomier absent ce jour là.

Les associés ont été convoqués par mail avec demande d'accusé de réception du mail dans lequel figuraient en pièces jointes

- La convocation
- Le projet de texte des résolutions
- Une procuration de vote

Le commissaire aux comptes a régulièrement été convoqué

Rappel de l'ordre du jour

- Nomination d'un Directeur Général
- Transfert du siège social
- Modification de l'article 4 des statuts

Feuille de présence

Les associés présents et/ou représentés ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès verbal.

Il est constaté que les associés votants totalisent un nombre de voix suffisant pour que les questions figurant à l'ordre du jour puissent être votées.

Nomination d'un secrétaire de séance

Les associés désignent Madame Martine Carouge en qualité de secrétaire de séance.

Résumé des débats

Le président, Monsieur Dévy Malhétide déclare la séance ouverte

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

Résolution N°1

L'assemblée générale de la SAS 5@7 Le Label propose de nommer Monsieur Christian RABUTEAU en qualité de Directeur Général et pour une durée indéterminée. Monsieur Christian RABUTEAU, présent à l'assemblée déclare accepter ce poste en précisant qu'aucune rémunération ne lui sera versée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution N°2

L'assemblée générale de la SAS 5@7 Le Label décide le transfert du siège social de la SAS 5@7 Le Label du 84, Route des Petits Ponts – 93290 Tremblay en France au 2bis Chemin Neuf – 78240 Chambourcy à compter du 1^{er} septembre 2011

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution N°3

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 heures.

Signature du Président et du secrétaire de séance.

